

Paris, le 12 juillet 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Dispositif de circulation et de sécurité
mis en place par la Préfecture de Police le jeudi 14 juillet 2011
à l'occasion du feu d'artifice tiré depuis les jardins du Trocadéro**

Il n'y aura pas de feu d'artifice tiré à Paris le 13 juillet au soir

Pour garantir le bon déroulement des festivités du 14 juillet, la Préfecture de Police met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté, justifié par l'évènement et par le niveau rouge du plan Vigipirate.

Un concert se déroulera sur le Champ de Mars de 18 heures à 22 heures 45. Il sera suivi d'un **spectacle pyrotechnique** qui durera environ 30 minutes et sera tiré des **jardins du Trocadéro, place de Varsovie et pont d'Iéna**.

Afin d'assurer la sécurité du public, le feu d'artifice regroupant habituellement plusieurs centaines de milliers de personnes, une importante zone sera interdite aux spectateurs, incluant les jardins du Trocadéro, le bassin du Trocadéro, les avenues Hussein 1^{er} de Jordanie, Gustave V de Suède, Albert 1^{er} de Monaco, ainsi que les terrasses du Palais de Chaillot, le parvis des Droits de l'Homme, la place de Varsovie, l'avenue de New-York, l'avenue des Nations-Unies, le pont d'Iéna, la passerelle Debilly.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Les mesures suivantes ont été prises :

1 – Mesures d'interdiction de cession et d'utilisation des artifices de divertissement à Paris

L'utilisation d'artifices de divertissement et de pétards, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement, présente des dangers d'accidents graves aux personnes et aux biens. Elle est donc strictement interdite, y compris le 14 juillet.

La cession et la vente de ces artifices et de pétards sont également interdites du 4 au 31 juillet.

De plus, l'acquisition, détention ou utilisation d'artifices lancés par un mortier, en dehors de tout agrément, est strictement interdite.

2 - Mesures d'interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques

La vente à emporter sous quelque forme que ce soit, la détention et la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique ainsi que de toutes autres boissons contenues dans des contenants en verre, est interdite, du **jeudi 14 juillet à 12 heures, au vendredi 15 juillet à 3 heures**, à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

place de l'Alma, avenue du Président Wilson, place d'Iéna, place du Trocadéro et du 11 novembre, avenue Paul Doumer, rue Benjamin Franklin, place de Costa Rica, rue de l'Alboni, pont de Bir Hakeim, boulevard de Grenelle, place Cambronne, avenue de Lowendal, place Denys Cochin, boulevard de Tour Maubourg, quai d'Orsay, place de la Résistance, pont de l'Alma.

3- Mesures d'interdiction de vente au détail de combustibles domestiques et de produits pétroliers

La vente au détail de combustibles domestiques, dont le gaz inflammable, et de produits pétroliers dans tout récipient transportable ainsi que leur transport par des particuliers sont interdits du **lundi 11 juillet à 8 heures au samedi 16 juillet à 8 heures**, à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

4 - Mesures d'interdictions de stationnement

Le **jeudi 14 juillet, à partir de 8 heures**, le stationnement sera interdit sur l'ensemble des voies délimitées en *annexe 1*.

5 - Mesures d'interdictions de circulation

Le **jeudi 14 juillet, dès 14 heures**, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un important périmètre délimité en *annexe 2 (cf carte)*.

En conséquence, il est vivement conseillé aux automobilistes de contourner très largement cette zone, en empruntant :

Au Nord	:	l'avenue des Ternes et le boulevard Haussmann,
A l'Ouest	:	les boulevards des Maréchaux,
Au Sud	:	le boulevard du Montparnasse,
A l'Est	:	les boulevards Saint Michel et de Sébastopol.

La carte en couleurs reprenant le périmètre de restriction de la circulation, annexée à ce communiqué, est consultable sur le site internet de la Préfecture de Police : **www.prefecturedepolice.fr**

6 - Mesures de suspension de l'opération « Paris respire »

Pour assurer la fluidité du trafic, **les mesures de restriction de la circulation sur les voies sur berge sont suspendues** le jeudi 14 juillet.

7 - Mesures de restriction de navigation sur la Seine

La navigation sur la Seine sera interdite le **jeudi 14 juillet de 22 heures au vendredi 15 juillet à 1 heure, de part et d'autre du pont d'Iéna, sur une distance de 200 mètres**.

Les policiers de la Brigade Fluviale de la Préfecture de police auront pour mission d'assurer le respect de cette interdiction et de sécuriser la Seine aux abords du site.

8 - Les transports en commun :

Le public est invité à utiliser les transports en commun (métropolitain et RER) compte tenu des possibilités très réduites de stationnement aux abords immédiats de la zone du feu d'artifice.

Pour des raisons de sécurité, certaines fermetures temporaires ou totales de stations de la RATP et de la SNCF interviendront :

- **dès 19 heures** les 2 accès à la station « Trocadéro » donnant sur le Palais de Chaillot seront fermés ;
- **à partir de 19 heures**, les stations « Iéna » et « Pont de l'Alma » seront fermées
- si les circonstances l'exigent, seront fermées les stations : « Passy » et « Ecole Militaire »
- **à partir de 20 heures** les stations de RER « Champ de Mars » et « Pont de l'Alma » seront fermées.

L'ensemble de ces stations seront rouvertes sur instruction.

Compte tenu de l'affluence attendue, la Préfecture de Police conseille très vivement aux personnes désireuses d'assister au spectacle pyrotechnique d'emprunter le métro ou le RER et de sortir aux stations périphériques du site.

Stations recommandées :

- ligne 8 : La Motte-Piquet, La Tour-Maubourg, Invalides
- ligne 6 : Duplex, Cambronne
- ligne 10 : Emile Zola, La Motte-Piquet, Ségur
- ligne 13 : St-François-Xavier, Varenne, Invalides

*Tous renseignements sur la circulation routière peuvent être obtenus en appelant les numéros
ou en consultant les sites internet suivants :*

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Circulation>

<http://www.sytadin.fr>

*Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRIR) de Créteil :
0800 100 200 (gratuit depuis un poste fixe) ou 0 826 022 022 (0,15 euro par minute et coût
d'un appel depuis un téléphone mobile)*

Un dispositif particulier de secours à personne coordonné par le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris sera mis en place le 14 juillet à partir de 15 heures. Il associera étroitement **Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP), SAMU et associations de sécurité civile; 17 postes de secours** seront répartis sur le Champ de Mars et le Trocadero.

Un **dispositif de secours nautique** sera également installé entre le pont Bir Hakeim et la Passerelle Debilly, associant les moyens nautiques de la BSPP et la Brigade fluviale.

En tout, **363 intervenants médico secouristes, 63 véhicules et 7 embarcations** seront mobilisés sur le terrain pour cette opération.

ANNEXE 1

-

Interdictions de stationnement

Le jeudi 14 juillet 2011 à 8 heures le stationnement sera interdit dans les voies suivantes :

avenue Gustave Eiffel, avenue Octave Gréard, avenue Sylvestre de Sacy, avenue Joseph Bouvard, place Jacques Rueff, avenue de la Motte Picquet, (entre les avenues de Suffren et de la Bourdonnais, place Joffre.

Le jeudi 14 juillet à 8 heures le stationnement sera également interdit à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes :

place du Trocadéro, avenue du Président Wilson, avenue Albert de Mun, avenue de New York, pont de l'Alma, quai Branly, place des Martyrs Juifs du Vélodrome d'Hiver, pont de Bir Hakeim, avenue du Président Kennedy, avenue de New York, rue Beethoven, boulevard Delessert, place de Costa Rica, rue Benjamin Franklin, avenue Paul Doumer.

ANNEXE 2

-

Interdiction de circulation

Pour permettre le déroulement du feu d'artifice, la circulation sera interdite, le **jeudi 14 juillet à partir 14 heures**, à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes :

Avenue de Suffren, avenue JosephBouvard, avenue de la Bourdonnais, quai Branly, pont de l'alma, avenue de New York, avenue Albert de Mun, avenue du Président Wilson, place du Trocadéro, avenue Paul Doumer, rue Benjamin Franklin, place du Costa Rica, boulevard Delessert, rue Beethoven, avenue de New York, pont Bir Hakeim, quai Branly.

La circulation restera possible sur les quais de la rive droite dans les deux sens via le souterrain Varsovie jusqu'à 17 heures.

A partir de 16 heures, le périmètre d'isolement sera délimité par les voies suivantes :

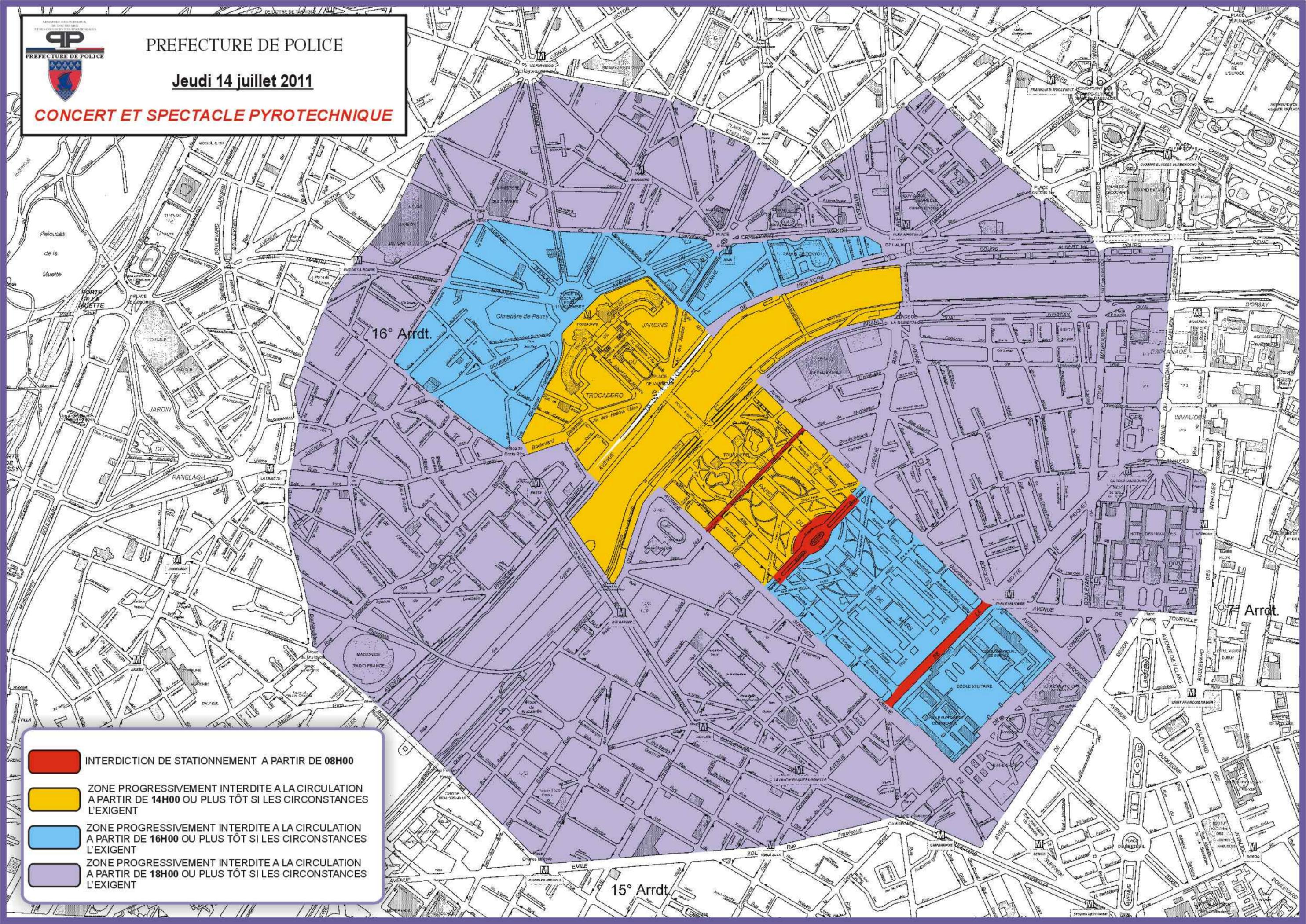
Avenue de Suffren, avenue Lowendal, avenue Duquesne, place de l'Ecole Militaire, avenue de la Bourdonnais, quai Branly, pont de l'Alma, avenue du Président Wilson, place d'Iéna, rue de Longchamp, place de Mexico, rue des sablons, rue du Pasteur Marc Boegner, rue Cortambert, rue de la Tour, place du Costa Rica, boulevard Delessert, rue Beethoven, avenue de New York, pont de Bir Hakeim, quai Branly.

A partir de 18 heures, un vaste périmètre comprenant les précédents et délimité par les voies suivantes sera mis en place :

pont Alexandre III, avenue du Maréchal Gallieni, place des Invalides, rue de Grenelle, boulevard des Invalides, avenue de Tourville, place Vauban, avenue de Ségur, boulevard Garibaldi, place Cambronne, rue Frémicourt, avenue Emile Zola, place Charles Michels, rue Linois, place Fernand Forest, pont de Grenelle, rue Maurice Bourdet, place Clément Ader, rue de Boulainvilliers, rue de la Pompe, avenue Victor Hugo, place Victor Hugo, rue Copernic, rue de Belloy, rue Dumont d'Urville, place des Etats-Unis, place de l'Amiral de Grasse, rue Freycinet, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, rue Pierre Charron, rue François 1^{er}, place du Canada, cours La Reine.

La voie express rive gauche (comprise entre les ponts de grenelle et des Invalides) sera également interdite à la circulation, à compter de la même heure, ou plus tôt si les circonstances l'exigent.


PREFECTURE DE POLICE
Jeudi 14 juillet 2011
CONCERT ET SPECTACLE PYROTECHNIQUE



-  INTERDICTION DE STATIONNEMENT A PARTIR DE 08H00
-  ZONE PROGRESSIVEMENT INTERDITE A LA CIRCULATION A PARTIR DE 14H00 OU PLUS TÔT SI LES CIRCONSTANCES L'EXIGENT
-  ZONE PROGRESSIVEMENT INTERDITE A LA CIRCULATION A PARTIR DE 16H00 OU PLUS TÔT SI LES CIRCONSTANCES L'EXIGENT
-  ZONE PROGRESSIVEMENT INTERDITE A LA CIRCULATION A PARTIR DE 18H00 OU PLUS TÔT SI LES CIRCONSTANCES L'EXIGENT